

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

Modification du Plan Local d'Urbanisme n°1 Urbanisation de la zone 1 AU de Mazac

Une procédure de modification n°1 du PLU de la commune de Saint-Privat-des-Vieux a été prescrite arrêté n°AG/2024/145 en date du 1^{er} octobre 2024 en vue d'ouvrir à l'urbanisation la zone 1AU de Mazac, situé au Nord de la commune, le long de la RD16.

Aussi, et conformément aux dispositions de l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme, le public est informé qu'une concertation préalable se déroulera à partir du 13 mai 2025.

Le projet de modification n°1 sera disponible, en version papier, à l'accueil de la Mairie, 1 place de la mairie, 30340 Saint-Privat des Vieux de 9h à 12h et de 14h à 17h et sur le site internet suivant:

<https://www.ville-st-privat-des-vieux.com/cadre-de-vie/urbanisme>

Le public sera amené à déposer ses contributions dans un registre papier disponible , à l'accueil de la Mairie, 1 place de la mairie, 30340 Saint-Privat des Vieux de 9h à 12h et de 14h à 17h. Il sera également possible de contribuer en utilisant l'adresse mail : concertationmodification1plu@gmail.com

L'ensemble des modalités de concertation est consultable sur le site internet : <https://www.ville-st-privat-des-vieux.com/cadre-de-vie/urbanisme> ou en flashant le QR code ci-après.

Affiché le 07.05.2025 par RV



www.ville-st-privat-des-vieux.com

